



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 14/04/2024

Berger
Levrault

Département

Arrondissement

Canton de Beaufort en Vallée

COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

ID : 049-200053213-20240326-CM_DEL_24023-DE

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint SICOT, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121 10, L. 2122 7 et L. 2122 8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE-BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents excusés : Dean BLOUIN (pouvoir à Pascal NOGRY) ; Christelle LE-BRUN ; Jean-Marc MÉTAYER ; Samuel MAUPETIT (pouvoir à Thierry CHEVRIER) ; Sylvie RROUSSIASSE ; Cécile MOREL (pouvoir à Angélique RÉTIF)

Secrétaire de séance : Philippe PÉAN

CM-DEL-24023/ VENTE PARCELLE CADASTRALE 138 ZP 14

Monsieur Philippe PEAN, Maire délégué de Fontaine Guérin, pourvu de la délégation Voirie, expose la demande de M RICHER Michel d'acquisition du terrain communal cadastré 138 ZP 14, lieu-dit La Vauzelle commune délégué de Fontaine-Guérin, d'une superficie de 433 m² (plan annexé).

La parcelle est située en Zone Agricole, sans prescriptions réglementaires.

La parcelle est située en périmètre de protection de monument historique. (Château De La Tour Du Pin).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la vente de la parcelle susnommée et que les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2241-1,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de LES BOIS D'ANJOU,

Vu la proposition d'achat de M RICHER Michel formulée le 10/08/2023,

Vu la délibération CM-DEL-23090 concernant la mise en vente de la parcelle cadastrale 138 ZP 14,

Vu l'affichage sur le terrain effectué dès le 5 décembre 2023,

Vu que l'ensemble des propriétaires adjacents ont répondu favorablement à l'acquisition de la parcelle cadastrée 138 ZP 14 par Monsieur RICHER Michel,

ARTICLE 1

ACCEPTÉ de vendre le terrain communal cadastré 138 ZP 14, lieu-dit La Vauzelle, commune déléguée de Fontaine Guérin, 49250 LES BOIS D'ANJOU, délimitées sur le plan annexé à la présente, entouré en rouge, au prix de un euro (1€).

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et à prendre toutes autres mesures nécessaires à la bonne exécution de la vente.

ARTICLE 3

DIT que les frais d'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 4

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 26 mars 2024

Le maire, Sandro GENDRON



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 049-200053213-20240326-CM_DEL_24023-DE

